

Meynes le mag'

Janvier 2021 • N°2



www.meynes.fr

Le magazine d'informations municipales



FESTIVITÉS P.4-5

Concours de décoration de «fêtes de fin d'année»



P. 12

Écoles
Services
périscolaires



P. 14

Zoom sur...
Chrysanthèmes
«Des couleurs dans
ces jours trop gris»

SOMMAIRE

ÉDITO	02-03
VIE MUNICIPALE	04
- Composition du conseil municipal	
ADMINISTRATIF	04-05
- Concessions funéraires	
- Eau et assainissement	
TRAVAUX	06-07
INCIVILITÉS	07
FESTIVITÉS	08-09
- Noël 2020	
HOMMAGES	10
SENIORS	11
COMMERCE	11
ÉCOLES	12-13
- Services périscolaires	
- Lycée Agricole Privé de Meynes	
ZOOM SUR...	14
VIE ASSOCIATIVE.....	15
- Cent pour Sang	
- La Fourchette	
EN BREF.....	15
ÉTAT CIVIL.....	16
TRIBUNE LIBRE.....	16



Directeur de publication :
Le Maire : M. Fabrice Fournier

Crédit photos :
M. Bernard SUBTIL, Mairie.
COUVERTURE : Adobe Stock

Mise en page et impression :
LPJ Hippocampe

ÉDITO



Fabrice FOURNIER
Maire de Meynes

Chères Meynoises,
Chers Meynois,

C'est une satisfaction de vous présenter dans ce nouveau bulletin municipal les réalisations municipales qui ont marqué Meynes ces derniers mois.

L'année 2020 vient de s'achever et cependant les difficultés liées à la crise sanitaire perdurent.

Cette période peu commune qui s'est imposée à nous, a remis en cause bien souvent nos habitudes de vie personnelles et professionnelles.

Force est de constater que cette situation sera malheureusement encore compliquée pour plusieurs mois, même si l'annonce d'une campagne de vaccination contre le coronavirus laisse entrevoir l'espoir d'une meilleure maîtrise de l'épidémie et le retour à une vie plus normale.

Nos pensées vont d'abord à tous ceux qui continuent de souffrir, aux familles qui ont perdu un être cher, aux personnes malades ou isolées, aux entreprises et à leurs salariés, aux commerçants, aux personnels médicaux, aux associations locales et à leurs adhérents pénalisés ces derniers mois par l'arrêt des activités. Malgré toutes ces difficultés, le personnel enseignant continue d'assurer avec un protocole contraignant ses missions auprès de

nos enfants, ainsi que le personnel territorial pour la garderie, la cantine, la mairie, le CCAS, la médiathèque, la police municipale et intercommunale, la déchetterie ou l'entretien du village. Qu'ils soient tous remerciés pour leur engagement.

Dans ces circonstances, depuis plusieurs mois, le dynamisme de notre territoire et la solidarité de nos habitants sont plus que jamais mobilisés, dans une logique de proximité et d'innovation, pour la réussite de nos activités, le bien-vivre ensemble et rompre l'isolement.

J'en veux pour preuve l'ouverture d'un commerce alimentaire, la bonne tenue du marché hebdomadaire, la mise en place de circuits courts par les producteurs locaux, le développement des services de livraison ou à emporter, le déroulement du forum des associations, l'animation estivale renouvelée avec les soirées « Food truck », le lien de solidarité avec les personnes les plus fragiles, la loterie de la semaine bleue et les colis de Noël du CCAS, la création par la mairie du concours des décorations pour les fêtes de fin d'année...

C'est avec un réel plaisir qu'il nous revient de féliciter les organisateurs pour leurs initiatives, voire leur audace et tous les participants pour leur enthousiasme.



Gageons que l'entraide déployée perdure bien au-delà de la crise sanitaire.

Nos commerçants, producteurs ou artisans étaient là pour nous, soyons là pour eux encore aujourd'hui, afin que demain nous ayons toujours le plaisir de les retrouver.

Pour les fêtes de fin d'année, beaucoup de villages se parent de leurs habits de lumière pour attendre Noël et brillent de mille feux par les illuminations de rues.

Nous regrettons que le faible stock utilisable de guirlandes ou de silhouettes lumineuses de la Commune, découvert à notre arrivée, et le manque de moyens financiers disponibles ne nous aient pas permis, en 2020, de rivaliser avec nos voisins. Tous nos efforts tendront à répondre, nous l'espérons, à vos envies de lumière dès le prochain Noël.

En attendant, nous adressons nos sincères félicitations à tous les habitants qui spontanément illuminent leur maison en extérieur pour ce moment magique. Bravo à tous !

Cette fin d'année 2020 aura été également marquée par l'épisode de la visite du père Noël sur la place de la mairie qui nous a entraînés dans un

tourbillon de doutes et d'inquiétudes en raison de la découverte, a posteriori, de sa contamination asymptomatique au covid 19.

C'est ensemble, dans le respect des règles édictées par l'ARS, en testant (merci à la pharmacie Garnier et aux infirmières) et en prenant soin de nous et des autres que nous sommes sortis de cette séquence anxiogène.

Durant toute cette période, la transparence envers les familles concernées, la solidarité et le sens de l'intérêt général nous ont animés au quotidien en faisant abstraction des propos malveillants ou des insinuations douteuses.

Heureusement, nous avons été beaucoup plus sensibles aux messages de soutien et aux témoignages de réconfort qui nous ont beaucoup aidés à surmonter cette épreuve et à reprendre le cours de la vie sans jamais oublier l'angoisse légitime de certains participants.

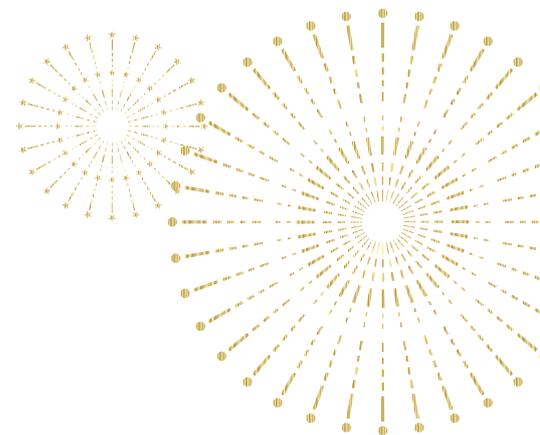
À l'aube de cette nouvelle année, les défis sont nombreux pour mieux répondre aux nouvelles réalités tant sociétales que territoriales et peuvent toucher des champs d'intervention très différents : aménagement, économie, écologie, démocratie locale, action sociale, culture, foncier, financier, sortie de situation sanitaire, etc.

Résolument tournés vers l'avenir, il nous appartient de les relever collectivement parce que permettre aux citoyens de s'impliquer et d'agir, aux côtés des élus, garantit une action publique cohérente au plus près des besoins des Meynoises et des Meynois.

Que 2021 apporte à chacune et à chacun d'entre vous, mes vœux les plus chaleureux et les plus sincères de bonheur, de santé et de prospérité dans un village inventif, convivial et dynamique.

Bien cordialement.

Fabrice FOURNIER
Maire de Meynes



“ Que 2021 apporte à chacune et à chacun d'entre vous, mes vœux les plus chaleureux et les plus sincères de bonheur, de santé et de prospérité dans un village inventif, convivial et dynamique.

2021

CONSEIL MUNICIPAL

Composition du Conseil Municipal



Suite à l'élection municipale du 15 mars 2020, puis aux démissions successives et chronologiques de M. Rudy NAZY, Mme Béatrice BERTHELOT, M. Olivier CRESTIN, Mme Lauriane CANAGUIER (Groupe minoritaire) et de Mme Denise GANDIOL (Groupe majoritaire), le Conseil Municipal de Meynes est constitué ainsi qu'il suit :

1. Fabrice FOURNIER – Maire
2. Clément MONNIER – Adjoint
3. Sonia REBOUL – Adjointe
4. Jean –Luc FORTIN – Adjoint
5. Morgane ANDRE-BERNAVON – Adjointe
6. Alexandra MORAND – Adjointe
7. Christophe CURIE – Conseiller Municipal délégué
8. David EYSSETTE – Conseiller Municipal délégué
9. Patricia PIERREDON – Conseillère Municipale déléguée
10. Stéphan LAUTIER – Conseiller Municipal délégué
11. Karine PHILIPPE – Conseillère Municipale déléguée
12. Brice VOULAND – Conseiller Municipal délégué
13. Gaëlle GUILLERMIN –Conseillère Municipale déléguée
14. Bastien VALENTE – Conseiller Municipal délégué
15. Alexandre SENERS – Conseiller Municipal
16. Sandrine DEYLAUD-VIGNAL – Conseillère Municipale
17. Jacques VIGNAL – Conseiller Municipal
18. Fanette FESSY- PAQUET –Conseillère Municipale
19. Nelly LOBIER – Conseillère Municipale déléguée

“ Le Maire adresse ses remerciements à tous les élus de ce début de mandat qui se sont investis pour le bien de la Collectivité et invite les élus en place à poursuivre leur action dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance.

CIMETIÈRE COMMUNAL

CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Une concession funéraire est un emplacement (caveau ou tombe) dans le cimetière communal dont le titulaire achète l'usage pour une durée renouvelable.

Elle peut également prendre la forme d'un emplacement réservé aux urnes cinéraires au sein du columbarium.

L'acte de concession, établi en mairie, précise notamment la ou les personnes pour lesquelles elle a été acquise, ainsi que la durée de concession accordée. Le prix des différentes concessions est fixé par le Conseil Municipal en fonction du type de concession, de sa superficie et de sa durée.

Après avoir constaté le peu de place disponible dans le cimetière communal et pour répondre à la demande des personnes intéressées, la municipalité a créé des concessions de plus petites tailles.

Le tarif des concessions est fixé ainsi qu'il suit :

Concession simple (1mx2.60m)

- Sans possibilité de caveau pour une durée de 20 ans renouvelable 400€

Concession simple (1.5mx3m)

- Avec possibilité de caveau pour une durée de 20 ans renouvelable 500€

Concession double (2.1mx3m)

- Avec possibilité de caveau pour une durée de 20 ans renouvelable 900€

Concession case columbarium pour une durée de 15 ans renouvelable 300€

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez consulter le secrétariat de mairie.

SANTÉ

VACCINATION CONTRE LA COVID 19

Un des moyens de faire face au virus, et qui constitue une véritable source d'espoir, c'est le vaccin qui doit permettre de réduire significativement les formes graves et par conséquent la mortalité due au virus.

La stratégie vaccinale, arrêtée par le Ministre des solidarités et de la santé, vise à déterminer les personnes prioritaires à la vaccination, en fonction des enjeux de santé publique et de l'arrivée progressive des doses de vaccins.

Depuis le 18 janvier, les personnes âgées de plus de 75 ans et vivant à domicile peuvent se faire vacciner, tout comme les personnes de moins de 75 ans vulnérables à haut risque face à la covid 19 (ces derniers sur prescription médicale).

Si vous remplissez ces conditions et si vous le souhaitez, vous pouvez vous faire vacciner en appelant le **0 800 009 110** (service et appel gratuits) ou en prenant rendez vous en ligne le centre de vaccination de votre choix sur **santé.fr** ou sur les plateformes **doctolib.fr**, **keldoc.com** et **maia.com**.

Pour faciliter la prise de rendez vous des personnes n'ayant pas le téléphone ou internet et de celles n'étant pas familières des réservations en ligne, la mairie de Meynes accueille sur rendez vous les personnes qui ont besoin d'aide ou de connaître la marche à suivre.

CONTACT : • Mairie ou médiathèque : 04 66 57 59 38

• N° COVID GARD : 0809 541 919

EAU POTABLE

EAU ET ASSAINISSEMENT

Les compétences

Les services publics d'eau potable et d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour service rendu.

Ce financement implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses, les recettes générées par l'activité devant couvrir les dépenses.

Par ailleurs, le service de distribution d'eau et le service d'assainissement constituent deux activités distinctes qui sont retracées chacune dans un budget annexe.

Les montants des redevances sont fixés par le conseil municipal et le mode de gestion des services publics est défini par la loi au choix du conseil municipal.

A Meynes, la commune a opté pour la gestion indirecte en confiant la gestion de ces deux services, sous la forme de deux conventions de délégation de service public, à la société VEOLIA pour une durée de 12 ans à compter du 01/01/2012 jusqu'au 31/12/2023.



Les redevances

La redevance comprend une partie fixe par abonné ou logement et une partie proportionnelle en fonction du volume réellement consommé par l'abonné.

Vous trouverez ci-après la répartition par bénéficiaire pour une consommation annuelle moyenne de 120m³, avec effet au 20 octobre 2020, hors frais Agence de l'eau et taxes.

Eau potable - Tarifs 2020

	Quantité	Prix € H.T	Véolia	Commune
Abonnement	1	16,50	16,50	/
Consommation	120	0,5452	65,42	/
Consommation	120	0,6100	/	73,20



N.B : le compte administratif du budget de l'eau potable présente, depuis deux exercices, un déficit de sa section d'exploitation, qui s'élève à -34.269,01 € en cumulé pour l'année 2019, malgré l'augmentation à compter du 01/04/2019 votée par la majorité sortante de la part communale sur la consommation qui a été portée de 0,36€/m³ à 0,61€/m³ soit une augmentation de +69,44%.

Dans la simulation précédente cette augmentation représente un surcoût annuel de 30,00€ pour 120m³.

Cependant cette première hausse n'a pas permis de résorber le déficit d'exploitation totalement anormal, ce qui a contraint la municipalité à voter en 2020 une subvention exceptionnelle d'équilibre de 23.163,00 € vers le budget de l'eau, diminuant d'autant notre capacité à financer les opérations courantes de fonctionnement de la collectivité.

Puis, afin de respecter les principes d'équilibre et de financement des dépenses par les recettes du service de distribution d'eau, la majorité municipale a jugé à contrecœur, qu'il était nécessaire de créer à compter du 01/01/2021 une part annuelle fixe de 15,00 € pour abonder les recettes d'exploitation et permettre de couvrir un déficit dont elle n'est pas responsable.

Antérieurement ce déficit était comblé par le budget de fonctionnement de la commune ce qui doit rester exceptionnel et dérogoire au vu des règles de la comptabilité publique.

Assainissement - Tarifs 2020

	Quantité	Prix € H.T	Véolia	Commune
Abonnement	1	16,69	16,69	/
Consommation	120	0,9138	100,65	/
Consommation	120	0,3600	/	43,20



N.B : Enfin peut-être une bonne nouvelle !

Le compte administratif du budget de l'assainissement présente un excédent de la section d'exploitation d'un montant de +29.638,39 € pour l'année 2019.

Sauf à devoir réaliser d'importants travaux d'entretien, de rénovation ou d'extension des équipements actuels, il n'est pour l'instant pas envisagé une modification de la redevance assainissement.

DOSSIER SPÉCIAL

TRAVAUX

Réseau
d'eau pluviale

Les agents des services techniques, sont intervenus dans l'avenue de la Promenade pour un problème d'écoulement au niveau d'un regard du réseau pluvial. Ce fut l'occasion de faire une « belle » découverte ; le regard était obstrué par les racines d'un platane tout proche.

Il leur a fallu découper toutes ces petites racines pour retrouver une évacuation correcte.

Réseau
d'eau potable

Début décembre, des coupures dans la distribution de l'eau potable ont été effectuées par Véolia dans le but de sonder des canalisations et repérer les fuites sur le réseau.

Quatre fuites ont été trouvées :

Une, très importante, de l'ordre de 4 m³/h sur l'avenue du stade, inondait les regards de France Télécom et une habitation.

La seconde, route de Sernhac pour une perte voisinant les 2 m³/h.

Enfin, les deux dernières étaient situées chemin du bassin, également de l'ordre de 2 m³/h.

D'autres investigations seront faites dans l'année pour trouver d'éventuelles autres fuites sur nos réseaux, afin de limiter le gaspillage et améliorer sensiblement le rendement du réseau.

Cimetière



AVANT



APRÈS

Comme nous l'avons évoqué dans notre programme et à la demande des Meynoises et Meynois, nous avons réalisé la première partie de remise en état du cimetière communal début octobre.

Cela a débuté par la taille ou la suppression des cyprès pour donner plus de lumière dans l'allée centrale ainsi que celles du haut et du bas. Ce chantier a été effectué par l'entreprise paysagiste locale Benelli. A la suite, les employés des services techniques ont étalé dans les allées quarante tonnes de gravier blanc, leur donnant un aspect plus soigné.

Le changement de notre lieu de recueillement est remarquable.

Mi-novembre le service technique a tracé, les limites du carré confessionnel réservé à la communauté musulmane. Un espace vert a été aménagé sur toute la longueur dans lequel quatre variétés de plantes à fleurs ont été installées pour former une petite haie.



PENDANT



Marquage au sol



Les agents de l'équipe technique ont commencé fin octobre à rafraîchir le marquage au sol des ralentisseurs, des stops et des passages piétons avec une peinture routière blanche. Ces travaux étaient auparavant effectués par une entreprise et le coût était beaucoup plus élevé pour la municipalité.

Ils ont retracé en jaune les interdictions de stationnement à divers emplacements du village et ont repris le marquage des arrêts bus.



RAPPELS

Chiens dangereux



Faisant suite à quelques incivilités observées ou dénoncées, un rappel de la réglementation particulière qui encadre les chiens classés « dangereux » est aujourd'hui nécessaire. L'article L211-11 du code rural donne définition des deux catégories de canidés concernées. Attention toutefois, *un chien peut être dangereux sans être catégorisé*. Si votre animal préféré est dangereux, ou dressé pour l'être, vous êtes responsable des dégâts qu'il pourrait faire ou provoquer.

Les chiens de catégorie 1 : pour simplifier, ce sont les chiens classés en « chien d'attaque ». Ceux du type « pit-bulls » ou Staffordshire terrier, ceux du type « mastiff » et ceux du type Tosa. L'introduction non contrôlée en France de ces types de chiens est interdite.

Les chiens de catégorie 2 : ce sont tous les chiens déjà cités en catégorie 1, mais de race cette fois, à laquelle il faut ajouter la race et le type Rottweiler.

La différence entre la « race » et le « type » se fait par l'inscription ou non à un livre de généalogie animale reconnue par le ministère de l'Agriculture et la possession (ou non) d'un pedigree.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, des conditions doivent être remplies pour détenir ces types et races de chiens. Le permis de détention est délivré en mairie, sous conditions. Le propriétaire de l'animal doit posséder une attestation d'aptitude, obtenue après formation. Le chien doit avoir été évalué par un vétérinaire agréé. Les documents d'identification de notre meilleur ami doivent être complets (certificats, vaccination, assurance responsabilité civile, etc.).

Les peines encourues pour le non-respect de toutes ces obligations peuvent être très lourdes, pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement et 3750 euros d'amende en sus de la saisie de l'animal.

Par ailleurs, le défaut de présentation des documents attestant la déclaration en mairie peut coûter de 450 à 750 euros suivant chaque situation.

Enfin, les chiens « dangereux », catégorisés ou non, doivent être tenus en laisse et muselés sur la voie publique. **En cas d'infraction au respect de ces précautions l'amende sera de 150 euros.** (Références : loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 modifiée, relative aux chiens errants et dangereux et loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de protection des personnes contre les chiens dangereux.)

Ordures et encombrants

Pour faire suite à des constatations de dépôts sauvages d'encombrants et d'ordures, hors des jours programmés et autorisés, nous vous rappelons que :

- le ramassage des encombrants a lieu tous les 2^{èmes} lundis de chaque mois de 14 h à 17 h.

Par ailleurs, voici le rappel du programme communal d'enlèvement des ordures :

- mardi et vendredi matin : ramassage des déchets ménagers (sacs noirs ou containers gris),
- mercredi matin : ramassage du tri (sacs bleus ou containers bleus).

Merci de sortir les sacs ou les containers la veille au soir, le plus tard possible.

Enfin, vous pouvez, en dehors de ce programme d'enlèvement, profiter de la déchèterie intercommunale située sur la route de Sernhac. Rappel de ses horaires d'ouverture :

- elle est ouverte tous les jours, sauf le jeudi, de 9 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 15.

Le dépôt d'ordures, ou d'encombrants, ne respectant pas cette organisation logistique est passible d'**une amende de 68 euros** (article 632-1 et 635-8 du Code pénal).

INITIATIVE

Boîte aux lettres du Père Noël

Les enfants ont pu déposer leurs lettres au Père Noël, du 02 au 22 Décembre, dans une boîte postale éphémère placée devant la Mairie.

Cette boîte aux lettres a été fabriquée par l'entreprise locale Branch' & Bois.

Ce ne sont pas moins d'une quarantaine de lettres auxquelles le secrétaire du Père Noël a dû répondre.



NOËL 2020

Illuminations de Noël



Pour ces premières illuminations de notre mandat, l'éclairage des fêtes de fin d'année sur la place est exceptionnellement à son minimum. En effet, la nappe de micro-luminaire habituellement installée dans les platanes de la place du village est hors service. Afin de compenser un peu, nous avons tout de même pu disposer quelques lumières scintillantes autour de la fontaine. Les finances actuelles ne nous ont pas permis d'acheter au dernier moment des supports supplémentaires pour cette année, mais le rendez-vous est pris au début février 2021 pour acquérir au meilleur tarif du matériel d'occasion auprès des villes qui renouvelleront leurs décorations.

Décorations des sapins de Noël

Les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire ont pu participer à l'embellissement des deux sapins de Noël qui se trouvent sur la place de la Mairie, en peignant diverses décorations (sapins, boules ...). Un grand merci à eux !



DOSSIER SPÉCIAL

Concours de décorations de « fêtes de fin d'année »

Pour les fêtes de fin d'année, la commune a organisé un concours de réalisations de décorations festives faites « maison ».

Ce concours était ouvert à tous les habitants de la commune de Meynes. Une quinzaine de participants se sont inscrits pour cette première édition.

L'exposition s'est déroulée samedi 12 et dimanche 13 décembre.

Les quatre gagnants dans la catégorie +16 ans se sont vus remettre un panier garni, un bon cadeau ou une composition florale :

- Melle FOURNIER, décoration n°5
- M. MADDALENA, décoration n°7

- M. RIZZO, décoration n°9
- M. WION, décoration n°10

Quant à la catégorie -16ans, Lali, Elsa, Lucie et Léo n'ont pu être départagés et ont reçu chacun un bon cadeau.

Tous les participants ont reçu une récompense et les félicitations du jury.



COMMEMORATIONS

Commémorations du 11 novembre et du 5 décembre



Malgré la crise sanitaire due à la COVID 19 et afin de rendre hommage aux soldats morts au combat durant la Première Guerre Mondiale, la cérémonie commémorant la signature de l'Armistice du 11 novembre s'est déroulée exceptionnellement cette année en comité restreint. Pour

l'occasion étaient présents – aux côtés de monsieur Fabrice Fournier, Maire – MM. David Eyssette et Patrick Pelloux, les deux représentants « défense » de la commune, MM. René Dumalle et Aimé Gautier pour le Souvenir Français et Jacques Fantini pour les Anciens Combattants.

De même, et toujours dans les mêmes conditions de respect des gestes barrières imposés, l'hommage national aux « morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie », institué chaque 5 décembre sur tout le territoire national, a pu être rendu.

Minute de **Silence**

Le Conseil Municipal et la population se sont réunis le mercredi 21 octobre 2020 à 18 heures, pour rendre hommage à M. Samuel Paty, enseignant en histoire-géographie au collège du Bois-d'Aulne, à Conflans-Ste-Honorine dans les Yvelines et père de famille.

L'attaque terroriste dont il a été la victime nous atteint toutes et tous. Samuel Paty est mort dans l'exercice effectif de son métier. C'était un agent de l'État, un agent de la fonction publique qui a rempli, au sein de l'Éducation Nationale, ses multiples missions d'instruire, d'émanciper, d'éveiller les jeunes à l'esprit critique. Cette charge citoyenne de faire vivre au quotidien la triple devise de notre République : Liberté, égalité, fraternité.

Au nom des Meynoises et Meynois, pour lui et pour la République, nous avons observé une minute de silence.



SEMAINE BLEUE

Tirage de la tombola de la semaine bleue

Malgré l'annulation de la semaine bleue en raison des contraintes liées à la crise sanitaire, une tombola a pu être organisée.

Le tirage a été effectué le 17 octobre 2020 et les heureux gagnants sont :

THOMAS Marylène, FROMENT Annie, LE LOUEDEC Lucien, SOUBEYRAN Guy, BEAUME Solange, AUGIER Chantal, BALME Marie-Thérèse, AUBERT Danièle, PLOMPEN Jacqueline, SORIANO Michèle, SURRY Jeannine, DUFOSSEY Guy, GUIGUE Alain, TENAND Blanche, FLORES Violette, BERTHELOT Huguette, CAMACHO François, LEMDEGHRI Ali, CHARAY Marie, GIDE Guy, RIZZO Marie Claude, PRAT Josiane, COLIN Patrick, LYET Claudine, CHAMPION Edyta, BOULY Maryvonne, GILLIER Michelle, PORCHER Anne-Marie, CIRILLO Michèle, FAUSSURIER Joseph, LAMOUREUX Pierre.

Nous tenons à remercier les commerçants du village qui ont aimablement participé : domaine viticole GALLUS, cave coopérative viticole CAVE DES VIGNERONS, Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes LA CAPITELLE, bergerie GAEC BENOIT ET FILS, association couture À MA RE'CRÉATION, pépinière RICHAUD, bar-restaurant O'BISTROT DEL YO, entreprise produits agricoles JEEM, fromagerie PRO RATTA DISTRIBUTION, pizzeria AU PETIT BONHEUR, boulangerie-pâtisserie GHARBI, détaillant fruits et légumes ÉPICERIE DU SUD, salon de coiffure BY NINA, producteur d'huile d'olive et vins MOULIN DES OMBRES et DOMAINE DES CAPTIVES, pharmacie GARNIER, domaine arboricole VERGER DE L'ILON, club 3^{ème} âge RENCONTRES ET AMITIÉS D'AUTOMNE, cave viticole CAVE DE PAZAC, élevage bovin LABOURAYRE, élevage ovin DOMBRY, tabac-loto-presse LA MENTASTIÈRE, pâtisserie-boulangerie SARL CHOLETAIS.

SOLIDARITE

Colis de Noël

Même si la crise sanitaire a perturbé les traditionnelles fêtes de Noël, la municipalité a veillé à ce que les aînés de la commune soient gâtés en cette fin d'année. Leur repas de Noël n'ayant pu avoir lieu, il fût remplacé par un colis de Noël plus gourmand.

Ce dernier a été confectionné avec des produits de nos producteurs et commerçants locaux. Les membres du CCAS et quelques volontaires ont assuré la distribution des colis dans le respect des gestes barrières.



COMMERCE

NOUVEAU : Épicerie du sud

Le 24 septembre 2020, un nouveau commerce très attendu a ouvert ses portes sur notre commune. Meynes possède enfin une véritable épicerie de village. Le responsable des lieux, M. Ichem Hsain, a invité les élus, les commerçants locaux et ses premiers clients à l'inauguration de sa boutique. Son épouse avait préparé un très beau buffet conditionné en portions individuelles dans le respect des recommandations sanitaires du moment.

Monsieur Fabrice Fournier, notre maire, a alors pu symboliquement couper le ruban.

Dans ce magasin de proximité, très bien positionné à côté de la pharmacie (parking pratique), on peut trouver la plupart des produits épiciers de première nécessité et en particulier des fruits et légumes frais, ainsi que des produits des éleveurs locaux (viande bovine, œufs, agneaux, volailles). Dans un souci de fraîcheur, les produits périssables sont livrés régulièrement dans la semaine.

L'amabilité, la disponibilité de ces nouveaux commerçants sont leurs qualités principales. Un apport salutaire de service essentiel pour le village.

À NOTER

SERVICES PERISCOLAIRES

La commune propose aux familles des services périscolaires, en lien avec le temps scolaire, notamment les garderies du matin et du soir et le service de restauration scolaire.

ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

En vue d'aider les parents à concilier emploi et famille, ainsi que pour répondre au mieux à leurs attentes, une extension de la garderie du soir jusqu'à 18h30 est proposée à ceux qui le souhaitent, depuis novembre 2020, pour l'année en cours.

Parallèlement, l'équipe qui accueille vos enfants propose des activités plus ludiques et dans de meilleures conditions.

La garderie du matin pour tous les enfants continue de s'effectuer dans les locaux du restaurant scolaire entre 7h30 et 8h45.

Cependant, le soir grands et petits sont séparés. Les enfants de la maternelle restent dans leurs locaux à la fin de la classe.

Ainsi, les plus petits souvent fatigués par une longue journée, peuvent bénéficier d'une ambiance plus calme, dans des locaux adaptés à leur tranche d'âge.

Les coûts demeurent inchangés pour les tranches initiales 7h30-8h45 (0,60€/enfant) et 17h-18h (0,60€/enfant).

En ce qui concerne l'extension du service de garderie (18h-18h30) une participation supplémentaire de 0,40€/enfant est demandée aux bénéficiaires.

RESTAURATION SCOLAIRE

Pour les écoles maternelle et élémentaire de la commune, la responsabilité de la restauration scolaire relève de la collectivité.

Le service est assuré par le personnel communal, la préparation et la livraison des repas en liaison froide sont confiées à Terre de cuisines - Société de restauration collective, marché signé le 21/08/20 pour un an reconductible 3 fois.

Le temps du repas doit être l'occasion pour les élèves de se détendre, de communiquer, mais doit aussi être un moment privilégié de découverte et de plaisir alimentaires.

En application de la loi « EGALIM » du 30/10/2018, les repas servis en restauration scolaire compteront, d'ici le 01/01/2022, 50% de produits alimentaires de qualité et durables dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

Ce texte prévoit également un ensemble de mesures concernant la restauration collective comme l'information des usagers, la diversification des sources de protéines, la substitution des plastiques ou la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La participation financière des familles est fixée à 3,50€/repas à compter du 1^{er} janvier 2021.



LYCÉE

Le Lycée Agricole Privé Meynes Gard, une belle histoire pour notre village

Un établissement d'enseignement de plus de 70 ans!



En 1958, sous l'impulsion de la municipalité de M. Sabonadier, maire de 1935 à 1970, et sous forme associative, le Centre Départemental de Machinisme Agricole (CDMA) voit le jour, au centre du village. Son but est alors d'enseigner aux jeunes et aux agriculteurs du secteur les nouveaux enjeux de la révolutionnaire mécanisation dans le monde agricole.

En 1972, l'association acquiert un terrain municipal sur le plateau — l'emplacement actuel — et les premiers bâtiments voient le jour. Sous la direction de M. Vignolo, puis M. Moulis, le CDMA est transformé en Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole Privé (LEPAP) et, par convention nationale, commence à accueillir des jeunes sous statut scolaire et en apprentissage.

Aujourd'hui, c'est un lycée très reconnu pour la bonne qualité de ses formations, ainsi que pour son accueil plus spécifique auprès des jeunes en situation de handicap ou avec des troubles de l'apprentissage.

Onze classes sont actuellement ouvertes avec une capacité totale de 229 élèves, dont 151 internes, avec une 4^e et 2 classes de 3^e de l'**Enseignement Agricole**, un CAPA **Métiers de l'Agriculture** et un Bac Professionnel **Conduite et Gestion d'une Entreprise du secteur Canin et Félin**.

Après quelques difficultés durant les 10 dernières années, le Lycée Agricole Privé Meynes — Gard s'est très bien relevé et a pu ouvrir de nouvelles formations pour adultes, dont une formation Tractoriste, en partenariat avec le lycée

public de Rodilhan, mais aussi un **Brevet Professionnel Éducateur Canin** depuis la rentrée de septembre 2020.

L'association gestionnaire, dirigée depuis 2015 par M. Jean Louis Portal (exploitant agricole meynoïse), est un soutien permanent pour le directeur actuel, M. Arthur Florin, ainsi que pour l'ensemble de l'équipe enseignante et les salariés. Ils travaillent ensemble avec ardeur à développer l'activité et, en prime, à faire connaître notre village. De plus, cette gouvernance met un point d'honneur à faire profiter de son essor, soit en privilégiant les entreprises meynoïses pour leurs travaux et achats, soit en employant des habitants de la commune, car — sur les 43 membres du personnel actuel — une dizaine habitent le village.

Journée du Lycée Agricole Privé de Meynes

Le mardi 20 octobre 2020, le Lycée Agricole Privé de Meynes Gard, en partenariat avec la chambre d'agriculture, a organisé une démonstration de matériels de pulvérisations limitant la dérivation des produits de traitement phytosanitaire par le vent. Ce type de technique permet la réduction des volumes de produit utilisé en ne ciblant que les plants (vignes, arbres).

La brillante participation des intervenants a fait le succès de cette journée pour le plus grand bonheur des nombreux visiteurs. Un grand bravo aux élèves de CAPA 2 de l'établissement pour leur investissement dans le cadre contraignant du respect des gestes barrières.



VILLAGE FLEURI

Chrysanthèmes

« Des couleurs dans ces jours trop gris »

L'EARL Richaud gestionnaire de la pépinière Le THERON de Meynes a généreusement participé au fleurissement du village en offrant diverses plantes fleuries, notamment des chrysanthèmes. Les employés des services techniques et M. Jean-Luc Fortin, adjoint au maire, ont pris plaisir à décorer la commune de ces magnifiques fleurs multicolores produites localement. La place du village, des jardinières communales et les petits calvaires de la commune ont été égayés pendant quelques journées hivernales qui sont trop souvent, cette année, à cieux couverts.



MEDIATHEQUE

Exposition

Cela fait maintenant un an que la médiathèque communale a ouvert ses portes. Malgré les aléas de la Covid 19, les Meynois et les lecteurs du réseau ont toujours répondu présents et ont continué à fréquenter ce bel endroit d'échanges et de culture, soit en commandes et retraits de livres, soit en venant directement dès la réouverture.

Dans son espace mis en valeur, notre médiathèque peut maintenant accueillir des expositions. En novembre, M. Abdelzaher SAIF nous a confié ses tableaux très colorés. Jusqu'au 31 janvier vous pouvez venir admirer les toiles de Mme Nicole GAHERY.



Si vous souhaitez, vous aussi, partager vos talents en les exposant (peinture, poésie...) vous pouvez contacter Mme Aurore MARTINEZ SUSIN à la médiathèque ou à la mairie, au 04 66 57 59 38.

COLLECTE DE SANG

Cent pour Sang

Ce mardi 10 novembre à la Salle Bèjart de Montfrin a eu lieu la quatrième et dernière collecte de sang pour l'année 2020. Fait exceptionnel ce jour-là : l'Etablissement Français du sang et l'Amicale des Donneurs Bénévoles de Montfrin ont enregistré un nombre record. En effet, cent personnes, dont plusieurs Meynois, se sont présentées : une performance jamais atteinte puisque d'habitude nous comptabilisons environ 72 personnes par collecte. Il semblerait que le contexte Covid et Attentats ait sensibilisé beaucoup d'entre vous pour effectuer ce geste de solidarité. Merci à vous tous pour cette mobilisation massive en cette période sanitaire. Aussi, nous lançons un appel pour que cet effort fourni en faveur du don du sang ne se relâche pas et perdure pour les quatre prochaines collectes de 2021. Nous comptons sur vous. Pour conclure, nous vous livrons cette maxime qui tient à cœur à Claire membre de l'Amicale : « *Le don de soi est un signe intérieur de richesse* »



DATES POUR 2021 : les mardi 9 Février - 25 Mai - 17 Août et 9 Novembre



PETANQUE

La Fourchette

Malgré les difficultés liées à la pandémie COVID, nous avons pu organiser cette saison trois concours officiels sur les quatre initialement prévus.

Tous ces concours de pétanque se sont déroulés dans une bonne ambiance. Les équipes meynoises ont défendu avec honneur nos couleurs.

Nous avons également eu un concours ouvert aux Meynois de tous âges avec apéritif dînatoire offert par la société.

Pour clore ce résumé de nos activités, je tiens à remercier ici tous les membres du bureau (et amis) qui travaillent pour la valorisation du village. Et je n'oublie pas notre ami Claude que nous languissons de revoir au boulodrome.

Le président



EN BREF

Tir de police : « dans le mille ! »

Le mercredi 2 décembre 2020, Messieurs Grégory LABOURAYRE et Julien ROYO, nos policiers municipaux, ont participé sous le contrôle de Mme Stéphanie MATHIEU, cheffe de la Police Intercommunale à un entraînement au tir avec leurs armes de service. Notre maire, monsieur Fabrice FOURNIER a accompagné les deux policiers. Ainsi, il a pu observer et apprécier cet entraînement sur cible. Les policiers municipaux sont astreints à de nombreuses formations en lien avec leurs fonctions tout au long de l'année. Une bonne maîtrise préparatoire du port et de l'utilisation de leur arme est un gage d'efficacité et de mise en sécurité de nos agents territoriaux.

Circulation des bus

Dans un souci d'amélioration de la sécurité, les bus scolaires empruntent depuis quelques semaines un nouvel itinéraire. Leur trajet passe désormais par le chemin de la croix de Pitot. Cette initiative a permis de désengorger un peu le cœur de notre village. Ainsi les chauffeurs de bus évitent des manœuvres parfois difficiles autour des îlots centraux à proximité des commerces. Dans un même temps, cette modification a rendu plus sûrs les déplacements piétons et plus fluide la circulation automobile qui fréquente nos voies communales, rues, routes et accès parkings.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

DUMALLE René, Pierre, Marie et **RENAULT** Denise, Raymonde 27/06/2020

NAISSANCES

MASSEL GREGOIRE Lise, Maryse, Françoise..... 09/12/2020

EL AYACHI Alya 11/12/2020

MOSTEFAOUI Haroun 28/12/2020

DÉCÈS

PRIAD née SIAU Jacqueline, Marie Thérèse 07/04/20

DANOY née DEMARCHI Aimée, Berthe Georgette 20/10/2020

BRILLA née LAURENT Suzanne..... 29/10/2020

GARRIGOS née BOUTEILLER Francine, Eliette 11/11/2020

BŒUF née DAUDÉ Ginette, Marie..... 11/11/2020

AUGIER née SARRAZIN Chantal, Marie, Jeanne, Marthe 13/11/2020

MOKHTARI née ALLALI Mama 28/11/2020

FONTAINE née ROUX Germaine, Renée, Albertine, Marie..... 11/12/2020

BELLANDO André, Jean 15/12/2020

MOKHTARI Mohamed..... 17/12/2020

DOLIZY Henri..... 19/12/2020

MOURET Florian, Michel 27/12/2020



Afin de protéger toutes les informations personnelles, les actes d'état-civil (mariages et naissances) ne paraissent dans ce bulletin que sur autorisation des intéressés.

TRIBUNE LIBRE

Groupe de l'opposition

Nous vous souhaitons tous nos vœux pour 2021

Restez prudents, la Covid n'épargne personne, pas même le Père Noël.

Nous nous étonnons de la démission de la 1^o adjointe après seulement 8 mois

Déplorons l'augmentation du prix de l'eau et des concessions funéraires votés par 13 élus

Ainsi que celle du prix de la cantine décidée par le Maire

Nous sommes tous les 4 à votre disposition pour plus d'informations

Groupe majoritaire

L'année 2020 aura été une année bien singulière.

Les manifestations publiques ont été réduites ou supprimées, les associations n'ont pas pu assurer normalement leurs activités et les contraintes liées à la crise sanitaire ont touché tout le monde.

En dépit de ce contexte difficile notre action au service des Meynoises et des Meynois va se poursuivre.

Nous vous adressons tous nos vœux de santé, de bonheur et de réussite commune pour 2021.

Le groupe majoritaire